

ATTIJARI PREMIUM SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » clos le 30 Septembre 2025 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 Septembre 2025 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **14 207 808** dinars, un actif net de **14 186 251** dinars et une valeur liquidative de **100,561** dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

En dehors des observations formulées au niveau du paragraphe précédent et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 Septembre 2025 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis, le 31 Octobre 2025

Le Commissaire Aux Comptes :
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 30-09-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2025
<u>ACTIF</u>		
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	12 212 968
a - Actions Valeurs assimilées et droits rattachés		11 210 084
b - Obligations et Valeurs assimilées		1 002 884
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 994 840
a - Placements monétaires	3-3	994 877
b - Disponibilités	3-5	999 962
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	-
AC 4 - Autres actifs		
TOTAL ACTIF		14 207 808
<u>PASSIF</u>		
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	19 056
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	2 501
TOTAL PASSIF		21 557
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 -Capital	3-7	14 199 594
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	-13 343
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b - Sommes distribuables de la période		-13 343
ACTIF NET		14 186 251
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 207 808

ETAT DE RESULTAT
Période du 21-03-2025 au 30-09-2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 21/03/2025 au 30/09/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	6 799
a - Dividendes		-
b - Revenus des obligations		6 799
et valeurs assimilées		
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	8 461
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 260
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-26 201
REVENU NET DES PLACEMENTS		-10 941
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-2 452
RESULTAT D'EXPLOITATION		-13 392
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		50
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-13 343
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-50
* Variation des +/- values potentielles sur titres		60 877
* +/- values réalisées sur cession des titres		44 969
* Frais de négociation de titres		-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		92 454

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 30-09-2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 21/03/2025 au 30/09/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	92 454
a - Résultat d'exploitation	-13 392
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	60 877
c - +/- values réalisées sur cession de titres	44 969
d - Frais de négociation de titres	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	13 093 797
a - Souscriptions	23 256 618
* Capital	23 227 900
* Régularisation des sommes non distrib.	36 736
* Régularisations des sommes distrib.	-8 018
b - Rachats	-10 162 821
* Capital	-10 120 800
* Régularisation des sommes non distrib.	-50 088
- Régularisation des sommes distrib.	8 067
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 186 251
<u>AN 4 - Actif Net</u>	
a - En début de la période	1 000 000
b - En fin de la période	14 186 251
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>	
a - En début de la période	10 000
b - En fin de la période	141 071
Valeur liquidative	100,561
AN 6 Taux de Rendement de l'exercice	0,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV

ATTIJARI PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable de capitalisation de catégorie obligataire, régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 19 décembre 2024, sous le n° 71-2024. La SICAV a été constitué le 21 Mars 2025, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution. La gestion d'**ATTIJARI PREMIUM SICAV** est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ». Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 30/09/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 30 septembre 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 30/09/2025 ne contient pas des BTA.

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• ***Titres mis en pension*** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « **Intérêts des mises en pension** ».

• ***Titres reçus en pension*** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à 12 212 968 Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2025
Coût d'acquisition	12 149 206
- Obligations et valeurs assimilées	1 000 000
- Titres OPCVM obligataires	11 149 206
Plus ou moins -values potentielles	60 877
-Obligations et valeurs assimilées	-
- Titres OPCVM obligataires	60 877
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 884
Total	12 212 968

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 6799 Dinars pour le 30/09/2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30/09/2025
- Revenus des Obligations	3 915
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	2 884
- Revenus des titres OPCVM	-
Total	6 799

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à 994 877 Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2025
Certificats de dépôts	994 702
Intérêts courus sur certificats de dépôts	175
TOTAL	994 877

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 8 461 Dinars pour le 30/09/2025 et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2025
- Intérêts du compte courant	986
- Intérêts des Certificats de Dépôt	7 475
Total	8 461

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2025 à 999 962 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2025
- Avoirs en banque	2 410 472
- Sommes à l'encaissement	7 217 588
- Sommes à régler	-8 629 084
- Intérêts courus/Cpte courant	986
Total	999 962

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève est nul au 30/09/2025

Libellé	30/09/2025
- Retenue à la source sur BTA	-
Total	-

3-7 Note sur le capital

Capital au 21-03-2025

- Montant	1 000 000
- Nombre de titres	10 000
- Nombre d'actionnaires	7

Souscriptions réalisées

- Montant	23 264 636
- Nombre de titres	232 279
- Nombre d'actionnaires nouveaux	36

Rachats effectués

- Montant	-10 170 888
- Nombre de titres	101 208
- Nombre d'actionnaires sortants	9

Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	60 877
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	44 969
- Frais de négociation de titres	-

Capital au 30/09/2025

- Montant	14 199 594
- Nombre de titres	141 071
- Nombre d'actionnaires	34

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que « ATTIJARI PREMIUM SICAV » est une SICAV de capitalisation.

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-13 343
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-
Total	-13 343

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 19 056 au 30/09/2025, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2025
- Gestionnaire	16 047
- Dépositaire	3 009
Total	19 056

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 2 501 Dinars au 30/09/2025, il se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2025
- CMF à payer	1 686
- Etat taxes à payer	815
TOTAL	2 501

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 26 201 Dinars au 30/09/2025 et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2025
- Rémunération du gestionnaire	22 064
- Rémunération du dépositaire	4 137
Total	26 201

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 2 452 Dinars au 30/09/2025 et se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2025
- Redevance CMF	2318
-Autres charges	27
-TCL	107
Total	2 452

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au 3^{ème} trimestre 2025 s'élève à 22 064 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au 3^{ème} trimestre 2025 s'élève à 4 137 Dinars TTC.

Attijari Premium Sicav

Annexe I

Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme Au 30/09/2025

Désignation Du Titre		Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% Actif
CODE ISIN	Obligations		1 000 000,000	1 002 884,384	7,06%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	10 000	1 000 000,000	1 002 884,384	7,06%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		11 149 206,375	11 210 083,500	78,90%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGAITAIRE SICAV	106 500	11 149 206,375	11 210 083,500	78,90%
CODE ISIN	PLACEMENTS MONETAIRES		994 701,987	994 877,457	7,00%
TNUB6JFZUW30	CD30/09/25_30J_1MD_ATTIJAR IBANK_8%	1	994 701,987	994 877,457	7,00%
Total Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme			13 143 908,362	13 207 845,341	92,96%